

DÉCISION DU MAIRE

Ressources Humaines

Décision n° DEC_2023_065

Objet : Formation "Gestes de premiers secours"

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,
VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

DÉCIDE :

Article 1 : De conclure une convention avec « 360 DEGRÉS SÉCURITÉ » sise 2 ruelle Barrot 77 150 FEROLLES-ATTILLY pour la mise en place d'un objectif professionnel de l'action de formation suivante: «réaliser les gestes de premier secours face à une situation d'accident sur un adulte, un enfant ou un nourrisson».

Article 2 : Cette formation se déroulera sur 5 jours, le lundi 6 mars, le vendredi 17 mars, le vendredi 7 avril, le lundi 17 avril et le mercredi 19 avril 2023 dans nos locaux à l'Espace Tabarly, 75 avenue Paul Vaillant Couturier à Paray-Vieille-Poste

Article 3 : Le montant de la prestation pour les 5 journées est fixé à 3750 € HT (non assujetti à la TVA)

Article 4 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figurent au budget 2023.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le

S²LOW

ID : 091-219104791-20230517-DEC_2023_065-AU